

Circulaire DGS/RI2 n° 2013-290 du 30 août 2013 relative au déploiement du Plan national de lutte contre le VIH/sida et les IST 2010-2014 en régions

30/08/2013

Comme prévu par les modalités de pilotage du cinquième Plan national de lutte contre le VIH/sida et les IST (2010-2014), "le comité national de suivi du plan doit établir pour la ministre chargée de la santé un bilan à mi-parcours et émettre sur cette base des propositions pour l'évolution de la politique de lutte contre le VIH et les IST. Parallèlement, une évaluation à mi-parcours est également menée par le Conseil national du sida (CNS). Enfin, l'évaluation finale du plan sera confiée au Haut Conseil de la santé publique".

Sont donc adressés aux Agences régionales de santé (ARS) un questionnaire de "bilan à mi-parcours", ainsi qu'un tableau des "mesures et des actions", selon les axes retenus : Mesures Prévention, Information, Education pour la santé (Axe 1 PIES); Dépistage (Axe 2 D); Prise en charge médicale (Axe 3 PCM); Prise en charge sociale et lutte contre les discriminations (Axe 4 PCS & LD), et Recherche et observation (Axe 5 R & O).

Consulter ici la circulaire DGS/RI2 n° 2013-290 du 30 août 2013 relative au déploiement du Plan national de lutte contre le VIH/sida et les IST 2010-2014 en régions